

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOUS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 3 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de conseillers votants présents : 42 dont 2 pouvoirs

Nombre de procurations : (3) - Monsieur Stéphane NION donne procuration à Jean-Marie GÉRONDI – Monsieur Ludovic DELOCHE donne procuration Madame Émeline MAGNIER – CARRETI – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Madame Cécile DENIS -

Dont nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (2) – Monsieur Charles FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Bernard TOTA – Monsieur Hervé MANGENOT donne pouvoir à Madame Élodie SAUNIER

Nombre de conseillers votants : 45

Nombre de conseillers excusés : 13

Conformément à l’art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN

Date de convocation : 24 février 2022

Date d’affichage : 14 mars 2022

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	MATHIEU Éric	X						
	CLAUDOTTE Corinne				X			
ALLAIN	MAGNIER-CARETTI Émeline	X	X					
	MILLERY Roland	X						
ALLAMPS	VALLANCE Denis	X						
	MATHIOT Clothilde	X						
BAGNEUX	DELOCHE Ludovic				X			
	COURTOIS Bruno							
BARISEY AU PLAIN	GÉRONDI Jean-Marie	X	X					
	NION Stéphane				X			
BARISEY LA COTE	FRANÇOIS Charles				X			
	TOTA Bernard	X						
BATTIGNY	THOMASSIN Denis	X						
	COLIN Jean			X				
BEUVEZIN	MANGENOT Hervé				X			
	SAUNIER Élodie	X						
BLENOD LES TOUL	OLAÏZOLA Jean-Louis				X			
	DENIS Cécile	X	X					
	RUFFIN Jérôme	X						
	MICHEL Martine	X						
BULLIGNY	GRIS Alain	X						
	VAILLANT Marie-Thérèse	X						
COLOMBEY LES BELLES	VOINOT Benjamin				X			
	WECKERING Gérard				X			
	PESCARA Jacqueline	X						
	BONNEAUX Patrice	X						
	CROSNIER Nathalie	X						
COURCELLES	CHAUMONT Sonia	X						
	THOMAS Jérémy			X				
CREPEY	THOMASSIN Daniel	X						
	LOCH Geneviève	X						
CREZILLES	AUBRY Patrick	X						
	GRIS Isabelle			X				
DOLCOURT	BONAL Damien				X			
	LARDIN Bruno							

		Titulaires et suppléants avant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
FAVIERES	HOFFMANN Valérie	X						
	DATIN Fabien					X		
FECOCOURT	BASELLO Marianne				X			
	THIERY Christine							
GELAUCOURT	CAPDEVIELLE Michel					X		
	LAIDELLI Emmanuel				X			
GEMONVILLE	GODARD Alain	X						
	CHAROTTE Monique							
GERMINY	DETHOREY Patrick	X						
	FLORENTIN Daniel							
GIBEAUMEIX	KIEFFER Denis	X						
	COLIN Catherine			X				
GRIMONVILLER	BARBIER Régis	X						
	HOLWECK Denis			X				
MONT LE VIGNOBLE	CALLAIS Jean-Pierre	X						
	FERRARO Corinne				X			
MONT L'ÉTROIT	TAVERNIER Jean-Jacques	X						
	ROUSSEL Michel							
MOUTROT	MATOS Charles					X		
	HUGUENIN Fabrice							
OCHEY	PARMENTIER Philippe	X						
	VATTANT Daniel	X						
PULNEY	DEZAVELLE Jean-François	X						
	RABIN Gérard							
SAULXEROTTE	BOUVOT Céline	X						
	SORATROI Serge							
SAULXURES LES VANNES	KACI Pascal					X		
	GARNIER Benoit	X						
SELAINCOURT	VALLANCE Françoise	X						
	VALLANCE Jean-Sébastien							
THUILLEY AUX GROSEILLES	BROQUERIE Laurence	X						
	GRIS Samuel	X						
TRAMONT EMY	MAILLARD Béatrice	X						
	AUDET Jacqueline			X				
TRAMONT LASSUS	HUEL Roland	X						
	DUPRÉ Fabrice			X				
TRAMONT ST ANDRE	SANDERS Cyril	X						
	FLAMENT Xavier							
URUFFE	DELCROIX Élisabeth	X						
	LÉONARD Étienne				X			
VANDELEVILLE	DELOFFRE Claude	X						
	FOMBARON David							
VANNES LE CHATEL	AUFRÈRE Nathalie					X		
	CORNUAUX Sébastien					X		
VICHÉREY	ABSCHEIDT Alain	X						
	DILLET Chantal			X				

Étaient également excusés : Monsieur le sous-préfet de Toul, Laurent NAVE- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau, Monsieur Gaël ROUSSEAU

Étaient également présents à la séance : Madame Barbara THIRION, conseillère départementale du canton du Meine au Saintois
Monsieur FLORENTIN - représentant de l'Est Républicain – Madame Josiane WIRTZ conseillère municipale de GIBEAUMEIX
Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Madame Yvette DE ROSA

Ordre du jour

- 1 – validation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 janvier 2022
- 2 – CC-2022-1793 - présentation du rapport sur l'évolution des attributions de compensation depuis 2017
- 3 - CC-2022-1786 - approbation du compte administratif 2021 - budget général
- 3.1 - CC-2022-1787 - approbation du compte administratif 2021 - budget annexe
- 3.2 - CC-2022-1788 - approbation du compte de gestion 2021- budget général
- 3.3 - CC-2022-1789 - approbation du compte de gestion 2021- budget annexe
- 3.4 - - CC-2022-1791 – Affectation du résultat 2021 – budget général
- 3.5 - - CC-2022-1792 – affectation du résultat 2021 – budget annexe
- 4 - CC-2022-1790 - approbation du débat d'orientation budgétaire 2022
- 5 - CC-2022-1794 - inversion de la fréquence de collecte des déchets ménagers
- 6- point sur l'assainissement et sécurisation en eau potable
- 7 – Affaires et informations diverses

1 – VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022
À l'unanimité les membres du conseil communautaire ont approuvé le procès-verbal du 27 janvier 2022

2 – CC – 2022 – 1793 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION – RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

L'article 148 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a modifié le 2° du V de l'article 1609 nonies C du CGI relatif aux attributions de compensation en instituant à compter du 30 décembre 2016, l'obligation faite à chaque président d'EPCI de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des AC au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI. Il doit faire l'objet d'une présentation lors d'un conseil communautaire et approuver par les membres. Il est ensuite transmis aux communes membres de l'EPCI pour information.

Le président présente aux membres le montant des AC par communes depuis 2016 et détaille les explications concernant les évolutions des montants suite aux transferts de compétences. Il est rappelé que ces montants ont fait l'objet au préalable de débat avec la CLECT et de validation en conseil communautaire. Il précise également qu'à partir de 2017, suite à l'étude fiscale et financière réalisée, un fonds de concours a été mis en place pour renforcer la politique de solidarité financière envers les communes.

Communes	AC 2012	AC 2013	AC 2014 et AC 2015	AC 2016	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020 et AC 2021
ABONCOURT	18 430 €	17 775 €	17 289 €	16 559 €	13 262 €	11 969 €	11 326 €	10 760 €
ALLAIN	101 008 €	98 461 €	91 886 €	89 583 €	79 036 €	71 330 €	67 560 €	64 182 €
ALLAMPS	137 886 €	134 207 €	126 115 €	123 496 €	104 253 €	94 088 €	89 154 €	84 697 €
BAGNEUX	2 491 €	1 747 €	-189 €	-1 040 €	-4 350 €	-4 350 €	-4 422 €	-4 422 €
BARISEY-AU-PLAIN		-1 460 €	-5 651 €	-7 381 €	-13 876 €	-13 876 €	-14 058 €	-14 058 €
BARISEY-LA-COTE	236 €	-538 €	-2 786 €	-3 740 €	-6 949 €	-6 949 €	-7 047 €	-7 047 €
BATTIGNY	503 €	78 €	-1 175 €	-1 838 €	-3 683 €	-3 683 €	-3 742 €	-3 742 €
BEUVEZIN		-480 €	-912 €	-1 470 €	-3 990 €	-3 990 €	-4 035 €	-4 035 €
BLENOD-LES-TOUL	15 940 €	11 550 €	2 797 €	-508 €	-19 403 €	-19 403 €	-19 890 €	-19 890 €
BULLIGNY		-2 130 €	-6 422 €	-8 402 €	-19 085 €	-19 085 €	-19 311 €	-19 311 €
COLOMBEY-LES-BELLES	79 342 €	72 912 €	55 643 €	49 948 €	21 272 €	21 272 €	20 625 €	20 625 €
COURCELLES		-358 €	-729 €	-1 435 €	-3 185 €	-3 185 €	-3 231 €	-3 231 €
CREPEY	3 575 €	2 105 €	-2 086 €	-3 747 €	-9 476 €	-9 476 €	-9 650 €	-9 650 €
CREZILLES	19 330 €	18 179 €	15 876 €	14 504 €	9 622 €	9 622 €	9 497 €	9 497 €
DOLCOURT	3 410 €	3 002 €	1 841 €	1 185 €	-607 €	-607 €	-663 €	-663 €

Communes	AC 2012	AC 2013	AC 2014 et AC 2015	AC 2016	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020 et AC 2021
FAVIERES	34 208 €	30 686 €	22 493 €	19 975 €	2 586 €	2 586 €	2 318 €	2 318 €
FECOCOURT		-489 €	-917 €	-1 674 €	-3 799 €	-3 799 €	-3 847 €	-3 847 €
GELAU COURT		-242 €	-942 €	-1 305 €	-2 065 €	-2 065 €	-2 093 €	-2 093 €
GEMONVILLE	28 809 €	28 410 €	27 302 €	26 541 €	24 659 €	22 254 €	22 111 €	20 056 €
GERMINY	1 455 €	622 €	-1 794 €	-2 642 €	-6 278 €	-6 278 €	-6 369 €	-6 369 €
GIBEAUMEIX		-563 €	-2 259 €	-3 031 €	-5 564 €	-5 564 €	-5 638 €	-5 638 €
GRIMONVILLER		-386 €	-743 €	-1 447 €	-3 194 €	-3 194 €	-3 238 €	-3 238 €
MONT- L'ETROIT	683 €	273 €	-943 €	-1 570 €	-2 946 €	-2 946 €	-3 133 €	-3 133 €
MONT-LE- VIGNOBLE		-1 565 €	-4 796 €	-6 299 €	-13 024 €	-13 024 €	-13 066 €	-13 066 €
MOUROT	7 756 €	6 537 €	4 007 €	3 016 €	-923 €	-923 €	-1 055 €	-1 055 €
OCHEY	1 640 €	-41 €	-3 775 €	-5 261 €	-10 557 €	-10 557 €	-10 788 €	-10 788 €
PULNEY		-271 €	-521 €	-1 124 €	-2 293 €	-2 293 €	-2 320 €	-2 320 €
SAULXURES- LES-VANNES		-1 470 €	-5 728 €	-7 321 €	-14 401 €	-14 401 €	-14 567 €	-14 567 €
SELAINCOURT		-823 €	-3 124 €	-4 045 €	-7 526 €	-7 526 €	-7 603 €	-7 603 €
SAULXEROTTE	496 €	0 €	-1 065 €	-1 893 €	-4 996 €	-4 996 €	-5 044 €	-5 044 €
THUILLEY-AUX- GROSEILLES	627 €	-803 €	-5 615 €	-6 720 €	-18 952 €	-18 952 €	-19 169 €	-19 169 €
TRAMONT-EMY		-139 €	-538 €	-1 011 €	-1 760 €	-1 760 €	-1 773 €	-1 773 €
TRAMONT- LASSUS		-326 €	-1 286 €	-1 932 €	-3 533 €	-3 533 €	-3 571 €	-3 571 €
TRAMONT- SAINT-ANDRE	1 738 €	1 502 €	856 €	571 €	-486 €	-486 €	-512 €	-512 €
URUFFE	2 212 €	626 €	-3 836 €	-5 355 €	-12 163 €	-12 163 €	-12 338 €	-12 338 €
VANDELEVILLE		-791 €	-3 130 €	-4 212 €	-7 965 €	-7 965 €	-8 059 €	-8 059 €
VANNES-LE- CHATEL	54 020 €	51 575 €	44 661 €	42 204 €	30 188 €	30 188 €	29 932 €	29 932 €
VICHEREY	12 967 €	12 148 €	11 448 €	10 476 €	6 056 €	5 466 €	5 386 €	5 386 €
TOTAL	528 762 €	479 518 €	361 252 €	311 656 €	83 906 €	61 748 €	47 678 €	37 221 €

A l'issue de cette présentation, le Président demande au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport et souligne que cette délibération sera transmise aux communes membres pour information.

Résultat des votes : à l'unanimité

Pour : 45

contre : 0

abstention : 0

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire :

PRENNENT ACTE du rapport sur l'évolution des attributions de compensation 2016 à 2021

AUTORISENT le Président à notifier aux communes membres la présente délibération pour information.

3 - CC-2022-1786 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

Présentation faite par le vice-président en charge du pôle finances monsieur Denis VALLANCE, il est nécessaire de vérifier les réalisations par rapport aux projections faites lors du vote du budget passé dans un contexte de crise sanitaire.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021,

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2121-9, L 612-12, L2121-14, L2121-31, D2342 et suivants,
Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de M. Denis VALLANCE, Vice-Président, celui-ci propose la lecture du compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 et l'affectation du résultat à la section investissement :

Le Président Philippe PARMENTIER, s'est retiré de la salle au moment du vote et ne participe pas au vote

Résultat de l'exercice 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 6 593 236.25 €

Recettes : 6 724 582.29 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 808 134.14 €

Recettes : 3 528 643.93 €

Résultat de l'exercice de fonctionnement = 131 346.04 €

Résultat de l'exercice d'investissement = 1 720 509.79 €

Restes à Réaliser de l'exercice : - 3 380 638.92 €

Situation au 31 décembre 2021 – compte de gestion 2021 – selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = 141 025.95 €

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2021 = 1 720 509.79 €

Résultat de clôture de la SI 2021 = 1 861 535.74 €

Reste à Réaliser (investissement) = - 3 380 638.92€

Excédent de fonctionnement sur exercices précédents = 1 439 469.70 €

Résultat de l'exercice 2021 = 131 346.04 €

Résultat de clôture de la SF 2021 = 1 570 815.74 €

Situation de fin d'exercice de la section investissement = - 1 519 103.18 € (y compris les

RAR)

Besoin d'affectation du Résultat au compte 1068 : 1 519 103.18€

Résultat de Fonctionnement à reporter = 51 712.56 € (RF 002)

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire :

Monsieur Philippe PARMENTIER, président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote

Résultat du vote

Nombre de votants : **44 (le président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote)**

Abstentions **0**

Contre **0**

Pour : 44

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVENT, le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 tel que présenté par le Vice-Président **VALIDENT** les restes à réaliser de la section investissement en dépenses et en recettes tels que présentés.

3.1 - CC-2022-1787 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE 2021

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2121-9, L 612-12, L2121-14, L2121-31, D2342 et suivants
Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de M. Denis VALLANCE, Vice-Président, celui-ci propose la lecture du compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 et l'affectation du résultat à la section investissement pour le budget annexe ‘

Le Président Philippe PARMENTIER, s'est retiré de la salle au moment du vote et ne participe pas au vote

Résultat de l'exercice 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 30 583.12 €

Recettes : 92 089.40 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 173 712.24 €

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice de fonctionnement = 61 506.28 €

Résultat de l'exercice d'investissement = -173 712.24 €

Restes à Réaliser de l'exercice : - 112 205.96€

Situation au 31 décembre 2021 – compte de gestion 2021 – selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = 0 €

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2021 = - 173 712.24 €

Résultat de clôture de la SI 2021 = - 173 712.24 €

Reste à Réaliser (investissement) = - 112 205.96€

Excédent de fonctionnement sur exercices précédents = 0 €

Résultat de l'exercice 2021 = 61 506.28 €

Résultat de clôture de la SF 2021 = 61 506.28 €

Situation de fin d'exercice de la section investissement = - 201 166.96 € (y compris les

RAR)

Besoin d'affectation du Résultat au compte 1068 : 61 506.28€

Résultat de Fonctionnement à reporter = 0 € (DF 002)

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire :

Monsieur Philippe PARMENTIER, président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote

Après avoir délibéré et après le passage au vote

Résultat du vote

Nombre de votants : **44 (le président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote)**

Abstentions **0**

Contre **0**

Pour : 44

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité ,

APPROUVENT, le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget annexe tel que présenté par le Vice-Président

VALIDENT les restes à réaliser de la section investissement en dépenses et en recettes tels que présentés

3.2 - CC-2022-1788 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de M. Denis VALLANCE, Vice-Président, après avoir présenté les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière de Colombey les Belles, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

M. Denis VALLANCE, Vice-Président, présente le compte administratif 2021 le compte de gestion 2021 et l'affectation du résultat à la section investissement et de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Après avoir délibéré et après le passage au vote

NOMBRE DE VOTANTS : 45

OUI : 45 NON : 0 ABSTENTION : 0

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire

VALIDENT le COMPTE DE GESTION 2021

AUTORISENT le Président à signer le COMPTE DE GESTION 2021

3.3 - CC-2022-1789 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de M. Denis VALLANCE , Vice-Président, après avoir présenté les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière de Colombey les Belles, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

M. Denis VALLANCE, Vice-Président, présente le compte administratif 2021 le compte de gestion 2021 et l'affectation du résultat à la section investissement et de fonctionnement du budget annexe.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Après avoir délibéré et après le passage au vote

NOMBRE DE VOTANTS : 45

OUI : 45 NON : 0 ABSTENTION : 0

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire

VALIDENT le COMPTE DE GESTION du Budget annexe 2021

AUTORISENT le Président à signer le COMPTE DE GESTION 2021

3.4 - CC-2022-1791 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Monsieur Denis Vallance qui rappelle la situation à la fin de l'exercice 2021 constatée lors du vote du compte administratif 2021 et considérant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser), propose d'affecter le résultat en section d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante :

Report d'investissement de l'exercice précédent = 141 025.95€

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2021 = 1 720 509.79€

Résultat de clôture de la SI 2021= 1 861 535.74€

Reste à Réaliser (investissement) = - 3 380 638.92€

Résultat de l'exercice 2021 SF = 131 346.04 €

Résultat de clôture de la SF 2021 =1 570 815.74 €

Situation de Fin d'exercice de la section investissement (après les RAR) : - 1 519 103.18€

Besoin de financement de la section investissement = - 1 519 103.18 €

Affectation du Résultat au compte 1068 = 1 519 103.18 €

Résultat de Fonctionnement à reporter = 51 712.56€

Il est proposé aux élus d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

001 Recettes d'investissement reporté BP 2022 = 1 861 535.74 (RI 001)

Recettes de fonctionnement :

002 excédent de fonctionnement reporté BP 2022 = 51 712.56 €

Recettes d'investissement :

1068 reprise de l'excédent BP2022= 1 519 103.18 €

SITUATION FIN EXERCICE

**COMPTE DE
GESTION**

	RESULTAT DE CLOTURE	PART AFFECTEE A	SOLDE D'EXECUTION DES EXE PRECEDENTS REPORTES	RESULTAT	RESULTAT DE	BP2022
	EXERCICE 2021	L'INVESTISSEMENT BP 2021	CA 2020	EXECUTION DE L' EXERCICE CA 2021	CLOTURE 2021CUMULE	
Investissement DI 001	141 025,95		141 025,95	1 720 509,79	1 861 535,74	RI001
Fonctionnement	1 439 469,70	0,00 (1068)	1 439 469,70	131 346,04	1 570 815,74	
TOTAL	1 580 495,65	0,00		1 851 855,83	3 432 351,48	
SITUATION FIN EXERCICE (inclus RAR invest) DE LA SECTION INVESTISSEMENT					-1 519 103,18 €	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT				APRES LES RAR	-1 519 103,18 €	
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN SECTION INVESTISSEMENT					1 519 103,18 €	RI 1068
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN N+1					51 712,56 €	RF002

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Après avoir délibéré et après le passage au vote

NOMBRE DE VOTANTS : 45

OUI : 45 NON : 0 ABSTENTION : 0

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDENT l'affectation du résultat au BP 2022 pour un montant de 1 519 103.18€ par l'émission d'un titre au c/1068

3.5 - CC-2022-1792 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Monsieur Denis Vallance qui rappelle la situation à la fin de l'exercice 2021 constatée lors du vote du compte administratif du budget annexe 2021 et considérant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser), propose d'affecter le résultat en section d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante :

Report d'investissement de l'exercice précédent = 0 €

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2021 = - 173 712.24 €

Résultat de clôture de la SI 2021= - 173 712.24 €

Reste à Réaliser (investissement) = - 112 205.96€

Résultat de l'exercice 2021 SF =61 506.28 €

Résultat de clôture de la SF 2021 = 61 506.28 €

Situation de Fin d'exercice de la section investissement (après les RAR) : - 201 166.36 €

Résultat de Fonctionnement à reporter = 0€

Besoin de financement de la section investissement = - 201 166.36 €

Affectation du Résultat au compte 1068 = 61 506.28 €

Résultat de Fonctionnement à reporter = 0€

Il est proposé aux élus d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

001 Dépenses d'investissement reporté BP 2022 = -173 712.24 (DI 001)

Recettes de fonctionnement :

002 excédent de fonctionnement reporté BP 2022 = 0 €

Recettes d'investissement :

1068 reprise de l'excédent BP2022= 61 506.28 €

SITUATION FIN EXERCICE

COMPTE DE GESTION

	RESULTAT DE CLOTURE	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT BP 2021	SOLDE D'EXECUTION DES EXE PRECEDENTS REPORTEES CA 2021	RESULTAT EXECUTION DE L'EXERCICE CA 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2021CUMULE	BP2022
Investissement DI 001	0,00		0,00	-173 712,24	-173 712,24	DI
Fonctionnement	0,00	0,00 (1068)	0,00	61 506,28	61 506,28	
TOTAL	0,00	0,00		-112 205,96	-112 205,96	
SITUATION FIN EXERCICE (inclus RAR invest) DE LA SECTION INVESTISSEMENT					-201 166,36 €	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT				APRES LES RAR	-201 166,36 €	
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN SECTION INVESTISSEMENT					61 506,28 €	RI 1068
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN N +1					0,00 €	DF002

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Le Vice-Président procède au vote :

Résultat des votes : à l'unanimité

Pour : 45 contre : 0 abstention : 0

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire

VALIDENT l'affectation du résultat au BP 2022 pour un montant de 61 506.28 € par l'émission d'un titre au c/1068 pour le budget annexe au BP 2022.

4 - CC-2022-1790 - APPROBATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT dans les 2 mois qui suivent la présentation et le vote du budget.

Le Vice-Président présente le DOB 2022 tel que joint en annexe et en détaille le contenu

1. Le contexte national-loi de finance 2022 (en particulier la suppression de la taxe d'habitation et la modification du panier fiscal et les indicateurs clés pour les collectivités).
2. La situation financière de la communauté de communes actuelle et l'évolution depuis 5 ans: la structure générale, le solde d'exécution, la CAF, les emprunts, les charges de personnel la dette.
3. Le rappel de la stratégie financière 2017/2020 et le choix de l'augmentation fiscale pour maintenir le bénéfice du FPIC.
4. La stratégie financière 2022 : 7 propositions
 - Proposition 1) Pas d'augmentation de la fiscalité sur les « taxes ménages » - maintien des taux
 - Proposition 2) Augmentation du taux de la CFE (en attente retour des services fiscaux suivant le taux de mise en réserve)
 - Proposition 3) Augmentation du coût du traitement des OMR (+60%) et augmentation de la TGAP- mais proposition de maintenir le taux TEOM à celui de 2021 (*en faisant le pari d'une baisse des tonnages suite au contrôle d'accès en déchèterie et à l'inversion des fréquences de collecte*)
 - Proposition 4) GEMAPI : Demande auprès des services fiscaux pour présenter une simulation de taux en fonction du produit estimé pour couvrir les dépenses liées à l'entretien des cours d'eau
 - Proposition 5) Groupe de travail pour la mise en place de la Taxe d'aménagement (groupe de formation/ actions avec les élus)
 - Proposition 6) Maintien du Fonds de concours aux communes et réflexion sur la répartition entre les communes dès notification du FPIC
 - Proposition 7) Réflexion pour une application en 2023 pour la mise en place d'une taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants (délibération à prendre avant le 01/10/2022)
5. Les orientations budgétaires en fonctionnement sont présentées : les principales actions en dépense, les dépenses de personnel, les recettes
6. Les orientations budgétaires concernant la compétence sécurisation eau potable
7. Les dépenses d'investissement :les orientations par thématiques

Après débat, le vice-président propose un vote de principe pour prendre acte des propositions présentées dans le DOB 2022 et qui serviront de base pour la finalisation du BP 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

PREND ACTE du DOB 2022 tel que présenté par le Vice-Président et joint en annexe

APPROUVE les propositions présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 permettant de construire la maquette budgétaire 2022 qui sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

5 - CC-2022-1794 - INVERSION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Vice-Président en charge des déchets ménagers rappelle l'organisation du service, avec en particulier la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) toutes les semaines, la collecte du tri tous les 15 jours, des Points d'Apports Volontaires (PAV) pour le papier et le verre dans toutes les communes ainsi que la déchèterie.

La mise en place de l'extension des consignes de tri en octobre 2020 a permis la collecte de tous les emballages dans le tri. Ceci s'est logiquement accompagné d'une augmentation des volumes traités. Toutefois, la courbe des tonnages d'OMR collectée s'est inversée et après plusieurs années de baisse le tonnage des OMR a augmenté en 2021. Pour information, ce sont les déchets dont le traitement est le plus couteux, et l'annonce de la fermeture du centre d'enfouissement de Pagny sur Meuse dans quelques mois ainsi que le renouvellement des marchés de traitement en juin 2022 font craindre une forte augmentation des coûts de traitement.

Aussi, afin d'amplifier la sensibilisation au tri des déchets, il est proposé de modifier la fréquence de collecte des déchets, à savoir collecter toutes les semaines les sacs de tri et uniquement une semaine sur deux les OMR.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

Résultat des votes :

Pour : 41 contre : 0 abstention : 4

PREND ACTE du risque d'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et **SOUHAITE** le minimiser en diminuant les tonnages d'OMR collectés

APPROUVE la modification de la fréquence de collecte des déchets, à savoir toutes les semaines pour les sacs de tri et uniquement une semaine sur deux pour les OMR à compter du 4 avril 2022

DEMANDE à renforcer les actions de sensibilisation au tri et au compostage des déchets fermentescibles

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

6 - POINT SUR L'ASSAINISSEMENT ET SÉCURISATION EN EAU POTABLE (CF DIAPORAM)

Présentation du dossier de sécurisation en eau potable faite par Monsieur Jean-Pierre CALLAIS en charge du pôle environnement il a présenté u programme de travaux sur trois ans, (voir diaporama), on est en attente des délibérations des communes concernées, Jean-Pierre CALLAIS précise que les aides attendues « hier » pouvaient évoluées à la baisse au regard des contextes nationaux et internationaux et en particulier l'augmentation des matériaux notamment la fonte et ceci devrait influencer à la hausse les dépenses initialement prévues.

7 – AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Date des prochains conseils communautaires : 21 avril 2022 – 19 mai 2022 – 16 juin 2022

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2022-1793 - présentation du rapport sur l'évolution des attributions de compensation depuis 2017

CC-2022-1786 - approbation du compte administratif 2021 - budget général

CC-2022-1787 - approbation du compte administratif 2021 - budget annexe

CC-2022-1788 - approbation du compte de gestion 2021- budget général

CC-2022-1789 - approbation du compte de gestion 2021- budget annexe

CC-2022-1791 – Affectation du résultat 2021 – budget général

CC-2022-1792 – affectation du résultat 2021 – budget annexe

CC-2022-1790 - approbation du débat d'orientation budgétaire 2022

CC-2022-1794 - inversion de la fréquence de collecte des déchets ménagers

Levée de séance 23 h 15

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe PARMENTIER

